CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA



LE LOGEMENT DANS LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

Rapport du Comité permanent des comptes publics

John Williamson, président

OCTOBRE 2026
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à
l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

LE LOGEMENT DANS LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

Rapport du Comité permanent des comptes publics

Le président
John Williamson

OCTOBRE 2026

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

PRÉSIDENT

John Williamson

VICE-PRÉSIDENTS

Jean Yip

Sébastien Lemire

MEMBRES

Gérard Deltell

Ned Kuruc

Stephanie Kusie

Michael Ma

Ron McKinnon

Tom Osborne

Kristina Tesser Derksen

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Emma Harrison

Arielle Kayabaga

Yves Perron

William Stevenson

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Natalie Jeanneault

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Joëlle Malo, analyste

Dillan Theckedath, analyste

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

44e LÉGISLATURE – 1re SESSION

PRÉSIDENT

John Williamson

VICE-PRÉSIDENTS

Jean Yip

Nathalie Sinclair-Desgagné

MEMBRES

Valerie Bradford

Blake Desjarlais

Iqra Khalid

John Nater

Brenda Shanahan

Jake Stewart

Arnold Viersen

Patrick Weiler

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Shafqat Ali

Luc Berthold

Larry Brock

Paul Chiang

Chad Collins

Lena Metlege Diab

Francis Drouin

Garnett Genuis

Matthew Green

Sébastien Lemire

Kelly McCauley

Eric Melillo

Jeremy Patzer
Jamie Schmale

GREFFIERS DU COMITÉ

Christine Holke
Hilary Smyth

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Mahdi Benmoussa, analyste
Dillan Theckedath, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

a l'honneur de présenter son

QUINZIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(3)g) du Règlement, le Comité a étudié Rapport 2, Le logement dans les collectivités des Premières Nations, 2024 — Rapports 2 à 4 de la vérificatrice générale du Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

LE LOGEMENT DANS LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

PRINCIPALES CONSTATATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA

- Il y a environ 600 collectivités des Premières Nations dans les provinces. Les données de Services aux Autochtones Canada pour l'exercice 2021–2022 indiquaient qu'environ 119 000 unités de logement sont situées dans ces collectivités.

- Les personnes habitant dans les collectivités des Premières Nations sont quatre fois plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé et six fois plus susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures que l'ensemble de la population non autochtone, selon le recensement de 2021 du Canada.

- Pour corriger l'écart en matière de logement, les collectivités des Premières Nations ont besoin de construire 55 320 nouvelles unités de logement et de réparer 80 650 unités existantes pour un coût estimatif de 44 milliards de dollars, selon un rapport produit par l'Assemblée des Premières Nations en 2021.

- Au cours des 5 derniers exercices financiers, Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement ont dépensé 3,86 milliards de dollars pour améliorer le logement dans les collectivités des Premières Nations. Ces fonds ont soutenu la construction de nouveaux logements, la réparation de logements existants et le renforcement de la capacité des Premières Nations à gérer le logement.

- De 2018–2019 à 2022–2023, Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement ont fourni un financement pour construire 11 754 nouvelles unités de logement et réparer 15 859 unités de logement existantes dans les collectivités des Premières Nations. Cela représente 21 % des nouvelles unités de logement et 20 % des réparations apportées à des logements existants qui sont nécessaires pour combler l'écart.

- Il n'y a eu aucune amélioration significative des conditions de logement dans les collectivités des Premières Nations. De 2015–2016 à 2021–2022, le pourcentage des logements nécessitant des réparations majeures est passé de 20,8 % à 19,7 %, tandis que le pourcentage des logements dans les collectivités des Premières Nations qui devaient être remplacés a augmenté, passant de 5,6 % à 6,5 %[1].

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ ET DES ÉCHÉANCIERS CONNEXES

Tableau 1—Résumé des recommandations du comité et des échéanciers connexes

Recommandation	Mesure recommandée	Échéancier
Recommandation 1	**Services aux Autochtones Canada doit présenter un rapport de suivi portant sur sa Stratégie nationale décennale sur le logement et les infrastructures des Premières Nations ainsi que sur les stratégies et plans régionaux, incluant la façon dont le Ministère et la Société canadienne d'hypothèque et de logement ont aidé les Premières Nations à combler l'écart ainsi que la manière dont ils détermineront les besoins, le financement requis, surveilleront les progrès réalisés et définiront des cibles mesurables. De plus, un autre rapport de suivi exhaustif devra être présenté au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.**	**Dans le cadre de la réponse globale déposée par le gouvernement au présent rapport et 12 mois après le dépôt de la réponse du gouvernement à la Chambre des communes**
Recommandation 2	**Services aux Autochtones Canada doit présenter une mise à jour de la Stratégie nationale et de ses stratégies et plans régionaux, ainsi que des rapports de suivi, lesquels doivent inclure : (1) les cibles choisies; (2) les résultats obtenus par catégorie de logement ou d'habitation; (3) les sources de capitaux identifiées par le comité créé au niveau des sous-ministres adjoints; (4) l'ensemble des objectifs mesurables choisis; (5) le suivi des progrès; (6) le financement rendu disponible et (7) le financement nécessaire à l'atteinte des objectifs.**	**Dans le cadre de la réponse globale déposée par le gouvernement au présent rapport et à tous les 12 mois.**

1 Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), Le logement dans les collectivités des Premières Nations, Rapport 2 des rapports de 2024 de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada, Survol.

Recommandation	Mesure recommandée	Échéancier
Recommandation 3	**SAC et la SCHL doivent présenter au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur les inspections annuelles, les résultats de ces inspections ainsi que les facteurs de risques incluant les moisissures dans les logements situés dans les collectivités des Premières Nations. Des rapports d'étapes devraient également être présentés jusqu'à ce que le pourcentage de logements touchés atteigne le même seuil que celui de collectivités comparables situées à l'extérieur des collectivités des Premières Nations. SAC et la SCHL devraient également présenter au Comité des rapports sur les ressources qu'elles ont alloué chaque année à la lutte contre les moisissures jusqu'à ce que le problème soit résolu et que le nombre de logements affectés rejoigne celui observé dans les collectivités comparables situées à l'extérieur des collectivités des Premières Nations.**	**D'ici le 31 décembre 2026; à tous les 12 mois; avant le 31 décembre 2026 et à tous les 12 mois par la suite.**
Recommandation 4	**La SCHL doit utiliser des données du recensement le plus récent dans les formules qu'elle utilise pour attribuer du financement pour le logement pour les Premières Nations ainsi que dans les discussions avec ses partenaires et qu'elle présente au Comité un rapport sur l'impact de l'usage des données du recensement de 2001 plutôt que des données à jour sur les collectivités concernées en termes de nombre de logements construits ou rénovés et de financement manquant.**	**D'ici le 31 décembre 2026.**
Recommandation 5	**SAC et la SCHL doivent présenter au Comité un rapport final sur l'issue des discussions concernant la mise à jour des données utilisées pour répartir le financement entre les régions et les collectivités, incluant un plan d'action doté d'un échéancier de mise en œuvre ainsi que les budgets nécessaires et ceux effectivement alloués pour compensé le financement manquant pour chaque collectivité des Premières Nations dont le financement a été affecté à la baisse par le passé en raison de l'usage persistant de données périmées et/ou de l'incapacité à utiliser les données les plus récentes disponibles.**	**D'ici le 31 décembre 2026.**

Recommandation	Mesure recommandée	Échéancier
Recommandation 6	**SAC et la SCHL doivent présenter au Comité un rapport détaillant l'avancement des discussions avec les Premières Nations concernant les cadres de financement régionaux. Ce rapport doit inclure les méthodes de financement pour chaque collectivité et de chaque région, ses indicateurs de bien-être, sa population, son éloignement, ainsi que la disponibilité de la chaîne d'approvisionnement et du marché du travail en plus du financement qui lui est attribué annuellement. Un rapport de suivi incluant un plan d'action doté d'un échéancier visant à mettre en œuvre une ou des actions convenues devra également être présenté au Comité.**	**D'ici le 31 décembre 2026; d'ici le 30 juin 2027.**
Recommandation 7	**SAC et la SCHL doivent présenter au Comité un rapport précisant leurs évaluations respectives de la capacité de gestion du logement de chaque collectivité des Premières Nations ainsi que le total des fonds leur ayant été rendus disponibles afin d'accroître la capacité de ces collectivités et les fonds effectivement alloués à chacune. Le rapport devra préciser quelle collectivité dispose d'un gestionnaire de logement, les besoins estimés pour la collectivité ainsi que le programme en vertu duquel les fonds ont été attribués.**	**D'ici le 30 septembre 2027.**
Recommandation 8	**SAC et la SCHL doivent présenter au Comité un rapport sur la simplification et l'amélioration de l'efficacité des programmes pour le logement des Premières Nations incluant le nom des programmes, leur mandat, la liste des exigences pour chacun ainsi que la liste des mesures de simplification mises en place et que, si des programmes sont fusionnés ou modifiés, il soit indiqué le nom des programmes fusionnés ou modifiés, leur mandat avant la fusion ou la modification, le mandat du nouveau programme, la liste des exigences pour chacun des programmes précédents et la nouvelle liste d'exigences à la suite de la fusion ou de la modification.**	**D'ici le 30 septembre 2027.**

Recommandation	Mesure recommandée	Échéancier
Recommandation 9	**SAC et la SCHL doivent présenter au Comité les résultats des inspections réalisées par des tiers portant sur les 10% de projets sélectionnés en ce qui concerne le respect des normes du bâtiment ainsi qu'un rapport sur l'état d'avancement des travaux visant à soutenir les Premières Nations dans le développement de leurs capacités de rénovations de logements. Un rapport final devra également être déposé.**	**D'ici le 30 septembre 2027; d'ici le 31 décembre 2027.**
Recommandation 10	**SAC doit présenter au Comité son échéancier de consultation des Premières Nations concernant le cadre stratégique global pour le transfert des responsabilités ministérielles aux Premières Nations ainsi qu'un rapport sur l'état d'avancement des travaux d'élaboration du plan stratégique global final et sur sa mise en œuvre jusqu'à ce qu'il soit finalisé et que sa mise en œuvre soit complétée. Un rapport final devra également être présenté.**	**D'ici le 30 septembre 2027; à tous les 12 mois; lorsque le transfert des responsabilités ministérielles aux Premières Nations sera mené à terme.**
Recommandation 11	**SAC doit présenter au Comité un rapport détaillant les discussions avec les Premières Nations pour stimuler l'accès à la propriété pour les membres des Premières Nations ainsi que les mesures pour répondre au besoin d'accès au crédit (prêt personnel, prêt hypothécaire, etc.) chez les membres des Premières Nations demeurant dans une communauté ayant le statut de réserve.**	**D'ici le 31 décembre 2027.**
Recommandation 12	**SAC doit présenter au Comité un rapport détaillant les obstacles à l'accès au capital pour les Premières Nations et l'avancement des discussions avec la Banque du Canada, les grandes banques canadiennes et les coopératives de crédit, de la Banque des Premières Nations du Canada et de la Banque de l'infrastructure pour pallier les obstacles.**	**D'ici le 30 septembre 2027.**

Recommandation	Mesure recommandée	Échéancier
Recommandation 13	**SAC et le ministère du Logement, Infrastructures et Collectivités Canada doivent présenter au Comité un rapport détaillant les mesures qui ont été mises en place depuis 2024, ainsi que celles qui seront mises en place, pour bonifier les infrastructures liées au logement (aménagement des terrains, rues, usine de traitement des eaux, égouts, etc.), les stratégies et plans régionaux ainsi que la manière dont ils détermineront les besoins, le financement requis, surveilleront les progrès réalisés et définiront des cibles mesurables.**	**D'ici le 30 septembre 2027.**

INTRODUCTION

À propos de ce rapport

Le 19 mars 2024, les rapports de la vérificatrice générale du Canada ont été déposés à la Chambre des communes et renvoyés au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes (le Comité) pour étude[2]. Parmi eux se trouvait un rapport intitulé « Le logement dans les collectivités des Premières Nations ». Le présent rapport résume celui du Bureau de la vérificatrice générale (BVG) et énonce les recommandations du Comité à l'endroit de Services aux Autochtones Canada (SAC) et de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).

2 Chambre des communes, Journaux, 19 mars 2024.

Paramètres de l'audit

Tableau 2—Principaux paramètres de l'audit

Organisations auditées	Services aux Autochtones Canada (SAC) et la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).
Objectif de l'audit	• Déterminer si SAC et la SCHL avaient aidé les Premières Nations à combler l'écart en matière de logement en améliorant les conditions de logement et en renforçant la capacité des Premières Nations à gérer le logement. • Examiner si SAC, en partenariat avec les Premières Nations, avait réalisé des progrès dans le processus de transfert de la responsabilité à l'égard du logement aux Premières Nations.
Période d'audit	La conclusion de l'audit s'applique à la période allant du 1er avril 2018 au 31 mars 2023[3].

Source : Tableau préparé par la Bibliothèque du Parlement à partir de l'information tirée de Bureau de la vérificatrice générale du Canada, Le logement dans les collectivités des Premières Nations, rapport no 2 des rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada 2024, paragr. 2.9, 2.10 et « À propos de l'audit ».

CONTEXTE

La disponibilité et l'entretien des logements situés dans les collectivités des Premières Nations localisées dans les provinces sont une problématique récurrente connue de longue date. Comme l'a souligné la Vérificatrice générale du Canada, c'est la quatrième fois depuis l'an 2000 que son bureau soulève des préoccupations à ce sujet[4]. Le premier rapport, qui date de 2003, a été suivi d'un second en 2006 et d'un troisième en 2011. À chaque fois, des conclusions similaires ont été présentées, soulignant l'absence de progrès dans la construction d'un parc de logements répondant aux besoins dans les collectivités des Premières Nations.

Conformément à son mandat, le Comité a également produit de nombreux rapports faisant suite à ceux du BVG en 2003, 2006 et 2011. En 2003, le déficit de logement était

3 Cette période concerne les conclusions de l'audit, mais le BVG a également examiné les stratégies utilisées par le Ministère en 2020 et 2021 en plus des travaux effectués en 2023 à l'égard de certains dossiers.

4 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, Témoignages, 1re session, 44e législature, 11 avril 2024, réunion no 114, 1535.

estimé à 8 500 unités. Ce nombre est passé à 20 000 en 2011[5] avant d'être estimé en 2021 par SAC à 55 320 unités pour les résidents déjà présents sur les réserves autochtones, en plus de 78 000 unités pour les personnes qui retournent dans les collectivités des Premières Nations[6]. En un peu plus de 20 ans, le déficit en logement estimé par les organismes responsables est donc passé de 8 500 à 133 320 unités, soit plus de 15 fois l'estimation initiale. Des travaux sont en cours afin de mettre à jour ces données.

Il y a environ 600 collectivités des Premières Nations dans les provinces totalisant 119 000 unités de logement. Le surpeuplement de ces unités ainsi que le manque d'entretien de celles-ci sont associés à la violence familiale et conjugale ainsi qu'à divers problèmes de santé incluant la propagation de maladies transmissibles.

Le 11 avril 2024, le Comité a tenu une première réunion sur cet audit. Les personnes suivantes y ont participé :

- BVG : Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada; Glenn Wheeler, directeur principal et Doreen Deveen, directrice

- SAC : Gina Wilson, sous-ministre; Joanne Wilkinson, sous-ministre adjointe principale, Secteur des opérations régionales; Nelson Barbosa, directeur général, Opérations régionales et Dr Tom Wong, médecin en chef de la santé publique, Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits

- SCHL : Michel Tremblay, président et premier dirigeant par intérim et Morley Linstead, directeur, Solutions de logement - Autochtones et Nord.

Deux réunions publiques additionnelles ont été tenues dans le cadre de cette étude : l'une le 4 juin 2024 avec des représentants des Premières Nations ainsi que Michael Wernick, ancien sous-ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien et ancien greffier du Conseil privé; l'autre le 6 juin 2024 avec l'Honorable Patty Hajdu, ministre des Services aux Autochtones ainsi que des représentants de SAC. Le

5 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, Rapport du Comité, 1re session, 44e législature, *Le chapitre 4, les programmes pour les Premières Nations dans les réserves, du rapport « le point » de 2011 de la vérificatrice générale du Canada*, février 2012, p. 10.

6 BVG, Le logement dans les collectivités des Premières Nations, Rapport 2 des rapports de 2024 de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada, paragr. 2.15.

fruit des discussions menées lors de ces deux dernières réunions est présenté plus loin dans le présent rapport.

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèque et de logement n'ont pas fourni le soutien nécessaire aux Premières Nations

Les données sur le logement dans les collectivités des Premières Nations sont collectées par SAC via son rapport annuel sur l'infrastructure communautaire et le logement. Ces données incluent l'information concernant le nombre d'unités à remplacer ou nécessitant des réparations majeures ainsi que le nombre d'unités raccordées aux services essentiels (eau, égouts, voirie et Internet)[7].

En 2019, le gouvernement du Canada s'est engagé à collaborer avec les Premières Nations afin de combler l'écart entre l'état du logement existant et les besoins des Premières Nations à l'horizon 2030[8]. Selon le rapport le plus récent réalisé par l'Assemblée des Premières Nations, 44 milliards de dollars seront nécessaires pour combler l'écart[9]. Les besoins exprimés étaient les suivants :

- construire 55 320 nouvelles unités pour remplacer des logements existants ou réduire leur surpeuplement;
- construire 78 000 nouvelles unités additionnelles pour les personnes retournant vivre dans leur communauté;
- réparer 80 650 unités existantes;
- viabiliser 112 000 terrains incluant le raccordement aux services essentiels[10].

De plus, 16 milliards de dollars additionnels étaient estimés nécessaires en raison de la croissance de la population dans les collectivités entre 2022 et 2040[11]. Ces données ont

7 *Ibid.*, paragr. 2.13.

8 *Ibid.*, paragr. 2.14.

9 *Ibid.*, paragr. 2.15.

10 *Ibid.*

11 *Ibid.*, paragr. 2.16.

été mises à jour en 2022 dans un rapport préliminaire faisant état de besoins totalisant 135 milliards de dollars plutôt que les 44 milliards de dollars initialement estimés[12].

Les écarts en matière de logement quasiment inchangés

Le BVG a constaté que SAC et la SCHL n'avaient aucune stratégie pour aider les Premières Nations à combler l'écart en matière de logement d'ici 2030, malgré le fait qu'ils ont accepté les estimations de l'Assemblée des Premières Nations[13].

Selon le BVG[14], le document utilisé par SAC et la SCHL, la Stratégie nationale décennale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations, ne constitue pas un plan détaillé permettant de savoir comment le gouvernement aiderait les collectivités à combler l'écart. De plus, le document ne contenait pas d'information concernant la détermination des besoins et du financement requis[15].

De l'avis du BVG, considérant le faible pourcentage des besoins ayant été comblés au cours des 5 exercices allant de 2018–2019 à 2022–2023, « l'écart en matière de logement recensé en 2021 continuera vraisemblablement de croître[16] ».

De 2018–2019 à 2022–2023, SAC et la SCHL ont dépensé un total de 3,86 milliards de dollars, un montant inférieur aux 44 milliards de dollars nécessaires selon les estimations qu'ils avaient acceptées. En fait, les montants dépensés par SAC et la SCHL sont restés les mêmes depuis les années 1990, et n'ont pas augmenté pour suivre la hausse des coûts de la construction et de la rénovation de logements et l'inflation générale[17].

Le BVG a aussi constaté qu'aucune amélioration significative des conditions de logement n'a été réalisée entre 2015–2016 et 2021–2022. Le pourcentage de logement nécessitant des réparations majeures est resté sensiblement le même (20,8% à 19,7%) alors que le pourcentage de logement devant être remplacé a augmenté (5,6% à 6,5%)[18]. Ces chiffres ne prennent pas en compte les nouvelles unités nécessaires pour les personnes désirant

12 *Ibid.*

13 *Ibid.*, paragr. 2.18.

14 *Ibid.*, paragr. 2.19.

15 *Ibid.*

16 *Ibid.*, paragr. 2.21.

17 *Ibid.*, paragr. 2.24.

18 *Ibid.*, paragr. 2.25.

retourner vivre dans une collectivité des Premières Nations (78 000) ni les terrains à viabiliser (112 000).

Michel Trembley, président et premier dirigeant par intérim de la SCHL, a affirmé que les résultats de la Stratégie nationale sur le logement totalisaient 34 000 logements, dont 22 000 dont la construction ou la rénovation avaient été complétées[19].

Par conséquent, le BVG a fait la recommandation suivante :

> Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en collaboration avec les Premières Nations, devraient élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour combler l'écart en matière de logement d'ici 2030. Cette stratégie devrait établir la façon dont ils coordonneront leurs efforts, détermineront les besoins et les fonds nécessaires, et définiront des cibles mesurables pour faire le suivi des progrès.

Dans son plan d'action préliminaire, SAC a déclaré accepter cette recommandation et a proposé les mesures suivantes pour y répondre :

- « SAC continuera de collaborer avec ses partenaires du groupe de travail conjoint afin de déterminer les mesures à prendre pour faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations, y compris la participation des partenaires à l'établissement d'objectifs mesurables et au suivi des progrès, en fonction du financement disponible. (31 mars 2027)

- SAC et la SCHL ont créé et continueront d'améliorer un comité au niveau des sous-ministres adjoints dont le mandat est de partager l'information, les réponses politiques et la mise en œuvre des programmes. (31 mars 2025)

- SAC et la SCHL actualiseront le protocole d'accord SAC/SCHL pour le partage d'informations, les réponses politiques et la mise en œuvre des programmes (31 mars 2025)[20] »

Dans son plan d'action détaillé (fourni en juillet 2025), SAC a répété ces trois points et a précisé qu'il travaillera à accomplir le premier en collaboration avec les principaux

19 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 11 avril 2024, réunion no 114, 1535.

20 Services aux Autochtones Canada (SAC), Plan d'action préliminaire, p. 1.

organismes de logement des Premières Nations, pour faire progresser la Stratégie (et non simplement sa mise en œuvre)[21].

Quant à la SCHL, elle a également accepté la recommandation et a soumis les mesures suivantes à titre de réponse :

> 24.1 En 2024, la SCHL collaborera avec des partenaires clés pour :
>
> > 24.1.1 Établir immédiatement un comité au niveau des sous-ministres adjoints avec Services aux Autochtones Canada pour assurer la collaboration et le partage de l'information, la réponse et les changements politiques ainsi que l'amélioration de l'exécution des programmes. (Printemps 2024)
> >
> > 24.1.2 Actualiser immédiatement notre protocole d'entente avec Services aux Autochtones Canada établissant des canaux et des pratiques exemplaires pour le partage d'informations, les réponses politiques et l'exécution des programmes est en cours de signature. (Printemps 2024)
> >
> > 24.1.4 Créer un groupe de travail interne pour élaborer des recommandations visant à améliorer l'accessibilité aux programmes de la SCHL pour toutes les Premières Nations. (Printemps 2024)
>
> 24.2. D'ici le 31 mars 2026, la SCHL :
>
> > 24.2.1 Financera et soutiendra la recherche sur l'écosystème des leviers de financement et politiques pertinents.
>
> 24.3 D'ici le 31 mars 2027, la SCHL :
>
> > 24.3.1 Soutiendra SAC dans son engagement à établir des cibles mesurables et à suivre les progrès dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations[22].

La sous-ministre Gina Wilson a également ajouté ceci concernant l'atteinte des cibles de la stratégie nationale :

> Nous avons actuellement une stratégie nationale avec un plan de travail sur 10 ans. La députée l'a mentionné tout à l'heure. Je vais travailler et continuer de travailler pour atteindre les objectifs et respecter les échéanciers.

21 SAC, Plan d'action détaillé, p. 1.

22 La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), Plan d'action détaillé de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, p. 1 et 2.

> Il faudra plus que de l'argent: il faudra des outils de financement. Il faudra beaucoup de travail…[23]

Recommandations relatives à la stratégie pour combler l'écart en matière de logement

Le Comité est préoccupé par le fait que SAC et la SCHL n'aient aucun engagement ferme concernant le développement, avant mars 2027, d'indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte des résultats. Par conséquent, le Comité formule les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que, dans le cadre de la réponse globale déposée par le gouvernement au présent rapport, Services aux Autochtones Canada présente un rapport de suivi portant sur sa Stratégie nationale décennale sur le logement et les infrastructures des Premières Nations ainsi que sur les stratégies et plans régionaux, incluant la façon dont le Ministère et la Société canadienne d'hypothèque et de logement ont aidé les Premières Nations à combler l'écart ainsi que la manière dont ils détermineront les besoins, le financement requis, surveilleront les progrès réalisés et définiront des cibles mesurables. De plus, un autre rapport de suivi exhaustif devra être présenté au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes 12 mois après le dépôt de la réponse du gouvernement à la Chambre des Communes.

Recommandation 2

Que, dans le cadre de la réponse globale déposée par le gouvernement au présent rapport, Services aux Autochtones Canada présente une mise à jour de la Stratégie nationale et de ses stratégies et plans régionaux, ainsi qu'un rapport de suivi à tous les 12 mois, lesquels doivent inclure : (1) les cibles choisies; (2) les résultats obtenus par catégorie de logement ou d'habitation; (3) les sources de capitaux identifiées par le comité créé au niveau des sous-ministres adjoints; (4) l'ensemble des objectifs mesurables choisis; (5) le suivi des progrès; (6) le financement rendu disponible et (7) le financement nécessaire à l'atteinte des objectifs.

23 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 11 avril 2024, réunion no 114, 1725.

Problèmes de moisissures persistants

Le BVG a constaté que SAC n'avait pas les informations exhaustives nécessaires au suivi de l'état de la situation en matière de moisissure dans les logements situés dans les collectivités des Premières Nations[24]. Moins de 1% des logements ont été inspectés en moyenne chaque année entre 2018–2019 et 2021–2022. Les collectivités avaient besoin de faire une demande pour que les inspections aient lieu et les rares données collectées ne l'ont pas été de manière systématique. Le BVG a souligné qu'aucun élément probant n'indiquait que les données ont servi à éclairer les décisions prises par SAC[25].

Un rapport précédent du BVG avait recommandé l'élaboration d'une stratégie afin de trouver des solutions aux problèmes de moisissure. Une stratégie a ensuite été élaborée en 2008 avant d'être abandonnée subséquemment.

Le BVG a donc fait la recommandation suivante :

> Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement devraient collaborer avec les Premières Nations afin d'améliorer leur compréhension de l'ampleur du problème de moisissure dans les logements situés dans les collectivités des Premières Nations et utiliser cette information pour aider les Premières Nations à réduire la moisissure dans les logements[26] .

Dans son plan d'action préliminaire (et répété dans son plan d'action détaillé), SAC a déclaré accepter cette recommandation et s'est engagé à atteindre les jalons suivants d'ici le 31 mars 2026:

- « En plus de partager avec les dirigeants des communautés des Premières Nations touchées les données des inspections annuelles des logements, y compris les moisissures et les facteurs de risque d'une mauvaise qualité de l'air intérieur, SAC et la SCHL partageront avec les organisations nationales et régionales des Premières Nations l'analyse de ces données.

- En plus de fournir des conseils et une orientation aux occupants des maisons et aux dirigeants des communautés des Premières Nations touchées, SAC et la SCHL partageront avec les organisations nationales et régionales des Premières Nations de l'information sur la façon d'aborder

24 BVG, Le logement dans les collectivités des Premières Nations, Rapport 2 des rapports de 2024 de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada, paragr. 2.28.

25 *Ibid.*, paragr. 2.29.

26 *Ibid.*, paragr. 2.31.

> la question de la qualité de l'air intérieur et les préoccupations liées à la moisissure dans les logements. (31 mars 2026). »

Le plan d'action détaillé a remplacé « l'information sur la façon de traiter la qualité de l'air intérieur » avec « l'information sur la façon d'aborder la question de la qualité de l'air intérieur, » et a ajouté un troisième point :

> Selon la disponibilité des ressources, SAC continuera d'appuyer l'Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations (ANABPN) et l'Association des professionnels du logement des Premières Nations (APLPN) pour continuer à travailler directement avec les Premières Nations afin de renforcer les capacités et d'appuyer le transfert des connaissances pour les gestionnaires de logements des Premières Nations, les entrepreneurs et les personnes travaillant dans les métiers de la construction afin d'intégrer la prévention et l'atténuation des moisissures dans les pratiques (31 mars 2027).

Dans son plan d'action, la SCHL s'est également dit en accord avec la recommandation et a proposé les mesures suivantes afin d'y répondre :

> 28.1.1 Inclura la moisissure des Premières Nations dans le mandat du comité nouvellement créé au niveau des sous-ministres adjoints et comme point permanent à l'ordre du jour qui sera discuté par ce comité. (Printemps 2024)
>
> 28.2.1 Engagera un dialogue avec des partenaires clés pour soutenir l'évaluation et l'élimination des moisissures; cela inclura des organisations dirigées par des Autochtones qui peuvent soutenir directement le développement des capacités dans les communautés des Premières Nations. (31 mars 2025)
>
> 28.2.3 Accroîtra la sensibilisation au programme PAREL pour l'élimination des moisissures. (31 mars 2025)
>
> 28.2.4 Grâce à des partenariats avec des organisations autochtones, actualisera le matériel d'information élaboré dans le cadre de la stratégie précédente contre les moisissures et le rendra facilement accessible aux Premières Nations. (31 mars 2025)[27]

Gina Wilson a affirmé ce qui suit concernant la décision de cesser l'usage de la stratégie en matière de moisissure datant de 2008 :

> Des mesures sont prises au sujet des moisissures, et il y avait une stratégie de lutte contre les moisissures. Elle a été remplacée par le programme actuel, qui prévoit l'élimination des moisissures. […]

27 SCHL, Plan d'action détaillé de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, p. 2 et 3.

> Nous avons vu qu'il était préférable, dans l'esprit de l'autodétermination, d'attribuer le financement destiné à l'élimination des moisissures directement aux communautés pour qu'elles puissent déterminer leurs propres priorités.

Recommandations relatives à réduire la moisissure dans les logements

Le Comité recommande donc ce qui suit :

Recommandation 3

Que, Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur les inspections annuelles, les résultats de ces inspections ainsi que les facteurs de risques incluant les moisissures dans les logements situés dans les collectivités des Premières Nations d'ici le 31 décembre 2026. Des rapports d'étapes devraient également être présentés tous les 12 mois jusqu'à ce que le pourcentage de logements touchés atteigne le même seuil que celui de collectivités comparables situées à l'extérieur des collectivités des Premières Nations. Le Ministère et la Société devraient également présenter au Comité, avant le 31 décembre 2026, un rapport sur les ressources qu'elles ont alloué chaque année à la lutte contre les moisissures, et tous les 12 mois par la suite jusqu'à ce que le problème soit résolu et que le nombre de logements affectés rejoigne celui observé dans les collectivités comparables situées à l'extérieur des collectivités des Premières Nations.

Financement inéquitable et inadapté aux besoins

Le BVG a constaté que, dans le cadre de l'évaluation des besoins en matière d'allocation des fonds aux collectivités des Premières Nations, la SCHL utilisait une formule s'appuyant sur les données du recensement de 2001[28]. Par conséquent, « les allocations de la Société ne tenaient pas compte de plus de 20 ans de changements démographiques ni de l'évolution des besoins des Premières Nations qui en découlent [29]».

Selon le BVG, une analyse de la SCHL datant de 2023 aurait conclu que les formules utilisées ont « entraîné un important sous-financement pour les Premières Nations situées en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba[30] ». Cette situation aurait mené à

28 BVG, Le logement dans les collectivités des Premières Nations, Rapport 2 des rapports de 2024 de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada, paragr. 2.33.

29 *Ibid.*

30 *Ibid.*, paragr. 2.34.

une répartition inéquitable du financement. Certaines régions ont reçu plus de financement qu'elles n'auraient dû en recevoir alors que d'autres en ont reçu moins.

D'autre part, le BVG a noté que l'approche de SAC et de la SCHL consistant à inviter les collectivités à soumettre des projets avant de sélectionner les projets pouvant être réalisés rapidement désavantageait les Premières Nations ayant des capacités plus limitées pour diverses raisons[31]. Selon le BVG, les données récoltées par SAC et la SCHL n'étaient pas non plus utilisées pour cibler les collectivités ayant les pires conditions de logement[32].

Finalement, le BVG a procédé à une analyse des données pour vérifier si les collectivités ayant les pires conditions de logement avaient accès à une part équitable du financement[33]. Il a constaté que parmi 210 collectivités de moins de 100 logements, celles ayant les pires conditions de logement avaient reçu moins de financement ciblé que celles ayant de meilleures conditions de logement. Le BVG a d'ailleurs constaté que les évaluations de SAC et de la SCHL, datant respectivement de 2017 et 2023, « ont également révélé que le financement n'était pas toujours attribué aux Premières Nations ayant les pires conditions de logement[34] ».

Le BVG a donc fait la recommandation suivante concernant les données utilisées dans les formules d'allocations de la SCHL :

> La Société canadienne d'hypothèques et de logement devrait utiliser les données les plus récentes de recensement dans ses formules d'allocation pour le logement des Premières Nations afin de garantir que les régions reçoivent un financement qui tient compte des changements démographiques au sein des collectivités des Premières Nations[35].

Dans son plan d'action détaillé, la SCHL a présenté les mesures suivantes afin de répondre à la recommandation:

> La SCHL :
>
> > 36.1.1 Examinera l'accord de partenariat entre la SCHL, SAC et l'APN qui a établi la méthodologie nationale d'allocation. (Printemps 2024)

31 *Ibid.*, paragr. 2.35.

32 *Ibid.*, paragr. 2.36.

33 *Ibid.*, paragr. 2.37.

34 *Ibid.*

35 *Ibid.*, paragr. 2.38.

> 36.1.2 Collaborer a avec les principales parties prenantes pour mettre à jour les formules d'allocation du Programme d'aide à la remise en état des logements dans les réserves (PAREL) de la SCHL et du Programme de l'article 95 et s'assurera que ces formules utilisent les données du recensement les plus récentes. (Printemps 2025)
>
> 36.1.3 Sous réserve des résultats de la consultation, élaborera un plan d'action pour mettre en œuvre les changements à la méthodologie d'allocation des fonds. (Printemps 2025)
>
> 36.1.4 Demandera de structurer tout accord futur afin d'inclure des changements démographiques périodiques dans toutes les formules d'attribution à l'avenir. (Printemps 2025)
>
> 36.2 Dans le contexte de ces travaux, la SCHL explorera des options avec les Premières Nations sur le transfert de garde et du contrôle du logement dans les réserves. (31 mars 2026)[36]

Michel Tremblay a affirmé ce qui suit :

> Comme je l'ai déjà mentionné, la formule en question est assujettie à une entente tripartite entre l'Assemblée des Premières Nations, Services aux Autochtones Canada et la SCHL. Dans notre réponse au rapport de la vérificatrice générale, nous avons mentionné que nous allions vérifier ça et travailler en vue de changer la formule, mais nous ne le ferons pas unilatéralement[37].

Le BVG a donc également fait la recommandation suivante concernant la répartition équitable du financement :

> Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement devraient collaborer avec les collectivités des Premières Nations ayant les pires conditions de logement pour s'assurer qu'elles reçoivent l'aide dont elles ont besoin afin d'améliorer leurs conditions de logement[38].

Toujours dans son plan d'action détaillé, la SCHL a partiellement accepté la recommandation et a proposé les mesures suivantes afin d'y répondre:

> 37.1 La SCHL fera appel à ses partenaires des Premières Nations pour :

---

36 SCHL, Plan d'action détaillé de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, p. 3 et 4.

37 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 11 avril 2024, réunion no 114, 1625.

38 BVG, Le logement dans les collectivités des Premières Nations, Rapport 2 des rapports de 2024 de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada, paragr. 2.39.

> 37.1.1 Explorer la faisabilité d'étendre à l'échelle nationale une approche axée sur les besoins et dirigée par les Premières Nations. (Printemps 2025)
>
> 37.1.2 Élaborer des options avec les Premières Nations et leurs organisations qui accorderaient davantage d'importance aux allocations de financement et aux décisions en faveur des Premières Nations qui en ont le plus besoin. (Printemps 2025)
>
> 37.1.3 Envisager, avec les partenaires, des approches supplémentaires pour cibler le soutien aux communautés ayant les pires conditions de logement afin d'améliorer l'accès aux programmes. (31 décembre 2025)
>
> 37.1.4 Examiner la politique et les processus des programmes de la SCHL afin de continuellement maximiser les résultats et d'améliorer l'accès pour les communautés confrontées à des obstacles en matière de capacité. (31 décembre 2025)[39]

Michel Tremblay a ajouté ceci :

> Concernant le Programme d'aide à la remise en état des logements et le Programme de logement sans but lucratif dans les réserves, sur lesquels la vérificatrice générale met l'accent dans son rapport, l'attribution de fonds aux provinces et aux régions se fonde sur la formule que vous avez mentionnée. À partir de là, ce sont les communautés et les conseils tribaux des Premières Nations qui décident comment les fonds seront répartis. Ce sont eux qui déterminent les priorités et les besoins dans ces communautés.
>
> Nous pensons que cette méthode est tout à fait appropriée. Les Premières Nations sont les mieux placées pour connaître les besoins de leurs communautés[40].

Parallèlement, SAC a également accepté en partie la recommandation et a présenté la mesure suivante dans son plan d'action préliminaire (et répété dans son plan d'action détaillé), pour y répondre :

> SAC effectuera une analyse des communautés sur la base des financements reçus afin d'identifier les lacunes dans l'accès aux fonds pour ces communautés et d'élaborer un plan pour y remédier (31 mars 2026).

M. Nelson Barbosa, directeur général, Opérations régionales à SAC a fourni l'explication suivante :

> Comme la sous-ministre l'a mentionné dans son exposé, c'est au bout du compte la prérogative et le droit des Premières Nations de gérer leurs affaires en matière de

39 SCHL, Plan d'action détaillé de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, p. 5.

40 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 11 avril 2024, réunion no 114, 1555.

> logement. Nous sommes fiers d'appuyer les Premières Nations dans l'autodétermination de leurs affaires, et nous investissons en elles. Dans le dernier exercice qui s'est terminé il y a seulement quelques jours, le ministère a enregistré des investissements records en infrastructure, et nous sommes en voie de dépenser encore plus cette année.
>
> Tout à fait, les besoins sont grands. Tout à fait, nous avons du pain sur la planche, et nous remercions la vérificatrice générale de son rapport. Toutefois, le changement le plus important que nous avons constaté depuis 2015, c'est le travail en partenariat visant à nous assurer que ce soient les Premières Nations elles-mêmes qui décident des mesures à prendre pour atteindre les objectifs autodéterminés par elles[41].

Recommandations relatives à l'aide aux collectivités ayant les pires conditions de logement

Le Comité recommande donc ce qui suit :

Recommandation 4

Que d'ici le 31 décembre 2026, la Société canadienne d'hypothèques et de logement utilise des données du recensement le plus récent dans les formules qu'elle utilise pour attribuer du financement pour le logement pour les Premières Nations ainsi que dans les discussions avec ses partenaires et qu'elle présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur l'impact de l'usage des données du recensement de 2001 plutôt que des données à jour sur les collectivités concernées en termes de nombre de logements construits ou rénovés et de financement manquant.

Recommandation 5

Que d'ici le 31 décembre 2026, Service aux Autochtones Canada et la Société Canadienne d'hypothèque et de logement présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport final sur l'issue des discussions concernant la mise à jour des données utilisées pour répartir le financement entre les régions et les collectivités, incluant un plan d'action doté d'un échéancier de mise en œuvre ainsi que les budgets nécessaires et ceux effectivement alloués pour compensé le financement manquant pour chaque collectivité des Premières Nations dont le financement a été affecté à la baisse par le passé en raison de l'usage persistant de données périmées et/ou de l'incapacité à utiliser les données les plus récentes disponibles.

41 *Ibid*., 1600.

Recommandation 6

Que, d'ici le 31 décembre 2026, Services au Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport détaillant l'avancement des discussions avec les Premières Nations concernant les cadres de financement régionaux. Ce rapport doit inclure les méthodes de financement pour chaque collectivité et de chaque région, ses indicateurs de bien-être, sa population, son éloignement, ainsi que la disponibilité de la chaîne d'approvisionnement et du marché du travail en plus du financement qui lui est attribué annuellement. D'ici le 30 juin 2027, un rapport de suivi incluant un plan d'action doté d'un échéancier visant à mettre en œuvre une ou des actions convenues devra également être présenté au Comité.

Aucune vue d'ensemble des besoins des Premières Nations en termes de capacité de gestion du logement

Le BVG a constaté que SAC et la SCHL n'avaient pas collaboré avec les Premières Nations pour identifier les besoins concernant leur capacité de gestion du logement, qui comprend les personnes formées et dédiées au logement dans les collectivités concernées[42].

Un sondage limité sur la capacité de gestion du logement a été réalisé par SAC en 2022 alors que du financement a été accordé par SAC et la SCHL depuis 2018–2019 et qu'un financement additionnel a été accordé en 2022–2023 sur une période de 5 ans. Le BVG a également soulevé l'importance de travailler avec les Premières Nations et de veiller à ce que le financement soit réparti de manière à combler les besoins les plus criants[43].

De plus, le BVG a identifié la maîtrise des exigences du processus de demande comme étant une difficulté importante. Selon le BVG, les programmes sont trop nombreux et difficiles à comprendre ce qui occasione un fardeau administratif excessif en comparaison des capacités des collectivités concernées qui devaient soumettre des demandes à plusieurs programmes différents pour combler leurs besoins[44].

42 BVG, Le logement dans les collectivités des Premières Nations, Rapport 2 des rapports de 2024 de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada, paragr. 2.40.

43 *Ibid.*, paragr. 2.41 à 2.43.

44 *Ibid.*, paragr. 2.44.

Finalement, le BVG a noté que ces constats ne sont pas nouveaux : ils avaient déjà été faits en 2017 par SAC et en 2023 par la SCHL, avec une recommandation les enjoignant à simplifier leur approche.

Le BVG a donc fait la recommandation suivante concernant le recensement des besoins en matière de gestion du logement :

> Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en collaboration avec les collectivités des Premières Nations, devraient recenser les collectivités des Premières Nations dont les besoins en matière de financement du renforcement de la capacité sont les plus grands et veiller à ce qu'elles reçoivent les fonds pour assurer une capacité de gestion du logement durable[45].

En réponse à la recommandation, SAC a proposé les mesures suivantes dans son plan d'action préliminaire (et répété dans son plan d'action détaillé) :

> SAC continuera de travailler avec les Premières Nations pour favoriser l'accès aux fonds disponibles pour la capacité de logement. (31 mars 2027)
>
> SAC aidera les organisations des Premières Nations à fournir des services techniques et à mettre au point des formations, des certifications et d'autres outils et ressources à l'intention des Premières Nations, afin de soutenir le renforcement des capacités de gestion des logements. (31 mars 2027)
>
> Pour 2023–2024, SAC a modifié son rapport annuel sur l'infrastructure communautaire et le logement (instrument de collecte de données) afin de saisir des données indiquant si une Première Nation a employé un gestionnaire de logement. SAC examinera les résultats du rapport annuel pour déterminer les impacts associés. (31 mars 2027)

La SCHL a également proposé les mesures suivantes dans son plan d'action en réponse à la même recommandation :

> 44.1 En 2024, la SCHL : Grâce au protocole d'entente mis à jour avec SAC, cherchera à partager des informations relatives aux initiatives de formation en matière de capacité et de compétences dans le but d'offrir un financement complémentaire pour le développement des capacités
>
> 44.2 En 2024, la SCHL : En tant que membre du comité au niveau des sous-ministres adjoints qui est en cours de création, inclura les besoins en matière de capacité et de formation dans le cadre de son mandat et comme point permanent à l'ordre du jour pour examen par ce comité.

45 *Ibid.*, paragr. 2.46.

44.3 D'ici le 31 décembre 2025, la SCHL :

- Tirera parti des données existantes et travaillera avec SAC pour identifier les opportunités de coordonner les services qui ciblent et soutiennent les communautés qui ont le plus besoin de soutien au développement des capacités. (31 décembre 2025)

- Travaillera avec des fournisseurs de services techniques dirigés par des Autochtones pour réaliser des investissements stratégiques afin de renforcer la capacité des communautés à gérer le logement. (31 décembre 2024)

44.4 D'ici le 31 décembre 2025, la SCHL : Adoptera une approche éclairée par la réconciliation et sera guidée par les objectifs et les actions décrits dans la section « compétences et capacités » (6.12) de la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations concernant le développement des compétences et des capacités des communautés des Premières Nations[46].

Le BVG a en outre fait la recommandation suivante concernant la simplification des programmes et de l'approche de SAC et de la SCHL :

> Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en collaboration avec les Premières Nations, devraient revoir la structure et la prestation de leurs programmes de logement afin d'en simplifier le processus de demande et de faciliter l'accès au financement[47].

Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada a, par ailleurs, fait le constat suivant concernant l'approche actuelle du gouvernement :

> Premièrement, quand nous avons discuté avec les collectivités autochtones lors de notre audit, elles nous ont dit très clairement que l'engagement s'améliorait, mais qu'il n'y avait pas vraiment de négociation. Elles sentent parfois que le gouvernement arrive à la table en ayant une approche déjà bien établie. Selon l'approche actuelle, elles doivent présenter leurs demandes par l'entremise de multiples programmes, et elles trouvent cela très difficile. C'est pour cette raison que la création d'un poste de gestionnaire des logements est essentielle.
>
> Deuxièmement, les politiques et les pratiques actuelles du gouvernement à l'égard des Autochtones ont été adoptées avant qu'il prenne certains engagements en matière de réconciliation ainsi que ceux inscrits au programme des Nations unies. Si ces politiques et ces pratiques ne changent pas, il est très difficile pour le gouvernement de dire qu'il va maintenant prendre de nouveaux engagements.

46 SCHL, Plan d'action détaillé de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, p. 6 et 7.

47 BVG, Le logement dans les collectivités des Premières Nations, Rapport 2 des rapports de 2024 de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada, paragr. 2.47.

> C'est donc pour cette raison que je demande qu'on adopte une approche fondamentalement différente à l'égard des Autochtones. Il faut cesser de leur dire que des programmes existent pour eux et qu'il leur suffit de nommer leurs besoins et d'envoyer leurs demandes dans le cadre de ces programmes. Il est vraiment nécessaire d'adopter une approche différente[48].

Dans son plan d'action préliminaire (et répété dans son plan d'action détaillé), SAC a proposé les mesures suivantes pour répondre à la recommandation :

> SAC et la SCHL ont créé et continueront d'améliorer un comité au niveau des sous-ministres adjoints dont le mandat est de partager l'information, les réponses politiques et la mise en œuvre des programmes. (31 mars 2025)
>
> SAC et la SCHL actualiseront le protocole d'accord SAC/SCHL pour le partage d'informations, les réponses politiques et la mise en œuvre des programmes (31 mars 2025).
>
> Dans le cadre du protocole d'entente entre SAC et la SCHL, SAC et la SCHL élaboreront une stratégie de partage des données afin de simplifier les processus pour les Premières Nations qui cherchent à obtenir des fonds pour le logement (31 mars 2025).

Dans son plan d'action, la SCHL a proposé les mesures suivantes pour répondre à la recommandation :

> 45.1 En 2024, la SCHL :
>
> > Collaborera, grâce au protocole d'entente mis à jour et amélioré et dans le cadre du mandat du comité au niveau des sous-ministres adjoints, avec SAC pour harmoniser le financement, le cas échéant, et recherchera l'efficacité dans l'exécution des programmes.
>
> 45.2 En 2024, la SCHL aura :
>
> > Simplifié et fusionné sept programmes de rénovation uniques offerts dans les réserves en un seul programme universel pour soutenir l'efficacité des Premières Nations.
>
> 45.3 En 2025, la SCHL :
>
> > Révisera les politiques et les lignes directrices de l'article 95 pour maximiser le financement, simplifier et aligner les exigences par rapport aux priorités des Premières Nations.

48 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 11 avril 2024, réunion no 114, 1605.

Simplifier le processus de demande en ligne sur le portail de la SCHL[49]

Gina Wilson a offert les précisions suivantes concernant le changement d'approche de SAC :

> Comme je l'ai dit, je suis ouverte aux transformations. Par exemple, j'ai une grande admiration pour les efforts déployés par le chef Lance Haymond et par la Société d'épargne des Autochtones du Canada, dont l'objectif est de créer des initiatives visant à accorder des prêts dans les réserves. Dans mon cas, j'ai les moyens d'acheter ma propre maison. Des gens qui vivent dans les réserves ont les moyens de payer un prêt hypothécaire.
>
> Je pense que l'accession à la propriété dans les réserves par les membres des Premières Nations est un sujet à explorer.
>
> Si je peux me permettre d'acheter une maison, il faut que j'aie accès aux bons outils de financement. Les outils de financement sont un espoir. Ce n'est pas tout le monde qui est d'accord là-dessus[50].

Recommandations relatives au renforcement des capacités de gestion du logement

Le Comité recommande donc ce qui suit :

Recommandation 7

Que, d'ici le 30 septembre 2027, Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport précisant leurs évaluations respectives de la capacité de gestion du logement de chaque collectivité des Premières Nations ainsi que le total des fonds leur ayant été rendus disponibles afin d'accroître la capacité de ces collectivités et les fonds effectivement alloués à chacune. Le rapport devra préciser quelle collectivité dispose d'un gestionnaire de logement, les besoins estimés pour la collectivité ainsi que le programme en vertu duquel les fonds ont été attribués.

49 SCHL, Plan d'action détaillé de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, p. 7 et 8.

50 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 11 avril 2024, réunion no 114, 1630.

Recommandation 8

Que, d'ici le 30 septembre 2027, Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur la simplification et l'amélioration de l'efficacité des programmes pour le logement des Premières Nations incluant le nom des programmes, leur mandat, la liste des exigences pour chacun ainsi que la liste des mesures de simplification mises en place et que, si des programmes sont fusionnés ou modifiés, il soit indiqué le nom des programmes fusionnés ou modifiés, leur mandat avant la fusion ou la modification, le mandat du nouveau programme, la liste des exigences pour chacun des programmes précédents et la nouvelle liste d'exigences à la suite de la fusion ou de la modification.

Assurances limitées quant au respect des normes des codes du bâtiment

Le BVG a constaté que SAC et la SCHL n'avaient pas de documentation confirmant que les unités nouvellement construites ou réparées respectaient le Code national du bâtiment du Canada ou un code plus rigoureux. Ce constat avait déjà été fait lors d'un audit du BVG en 2003[51].

Moins de la moitié des projets examinés disposaient de la documentation nécessaire. Certains programmes exigent des preuves de conformité au code alors que d'autres non, en particulier les programmes de réparation de logements de la SCHL[52].

Le BVG a donc fait la recommandation suivante :

> Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement devraient obtenir l'assurance que tous les logements financés par le gouvernement fédéral dans les collectivités des Premières Nations respectent le Code national du bâtiment du Canada ou un code plus rigoureux. Si des lacunes liées à la conformité au code sont relevées, le Ministère et la Société devraient aider les Premières Nations à corriger ces lacunes[53].

51 BVG, Le logement dans les collectivités des Premières Nations, Rapport 2 des rapports de 2024 de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada, paragr. 2.48.

52 *Ibid.*, paragr. 2.49 et 2.50.

53 *Ibid.*, paragr. 2.51.

Dans son plan d'action préliminaire (et répété dans son plan d'action détaillé), SAC a présenté les mesures suivantes en réponse à la recommandation :

> SAC étudiera les moyens de mieux suivre et contrôler la conformité par le biais des processus de rapport établis, de manière à ne pas alourdir le fardeau administratif des Premières Nations (31 mars 2027).
>
> SAC aidera les organisations des Premières Nations à fournir des services techniques et à mettre au point des formations, des certifications et d'autres outils et ressources à l'intention des Premières Nations, afin de soutenir le renforcement des capacités de gestion des logements. (31 mars 2027)

Pour le deuxième point, dans son plan d'action détaillé, SAC a ajouté que « ces organisations se concentrent sur l'importance de meilleures pratiques de gestion de la construction, depuis l'appel d'offres pour les projets et les contrats jusqu'à l'utilisation de caméras 3D pour permettre des inspections virtuelles des sites ».

Durant la réunion du Comité, Joanne Wilkinson, sous-ministre adjointe principale à SAC a apporté les précisions suivantes concernant les rapports d'achèvement finaux :

> Je pourrais ajouter que tous nos accords de contribution qui comprennent ce type de financement prévoient l'obligation de produire des rapports d'achèvement finaux certifiés par un inspecteur qualifié. Nous avons travaillé avec l'Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations pour renforcer cette capacité, ainsi que pour offrir de la formation et ce genre de choses[54].

Dans son plan d'action, la SCHL a présenté les mesures suivantes en réponse à la recommandation :

> 49.1 En 2024, la SCHL : Continuera de recueillir des rapports de conformité aux codes pour toutes les nouvelles constructions dans le cadre du programme de logement sans but lucratif dans les réserves.
>
> 49.2 À compter de 2024, la SCHL : Dans le cadre du programme révisé d'aide à la remise en état des logements, demandera aux Premières Nations de s'assurer que les réparations respectent les codes appropriés et de fournir une confirmation à la SCHL. De plus, la SCHL fera appel à des fournisseurs de services tiers pour inspecter 10 % des projets sélectionnés afin de confirmer que les exigences du programme de la SCHL sont respectées.
>
> 49.3 D'ici juin 2024, la SCHL : Engagera des fournisseurs de services tiers pour produire des évaluations des besoins de la communauté afin d'identifier les lacunes en matière

54 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, Témoignages, 1re session, 44e législature, 11 avril 2024, réunion no 114, 1620.

> de capacité pour les projets de rénovation dans les réserves. Ces évaluations éclaireront une approche de développement des capacités pour les projets de rénovation au cours des 3 prochaines années[55].

Lors de la réunion du Comité, Morley Linstead, directeur Solution de logement, Autochtones et Nord SCHL, a apporté les précisions suivantes concernant la recommandation :

> Oui, nos programmes prévoient un processus d'inspection assez exhaustif pour toutes les nouvelles constructions et réparations, et les inspections qui ont mené au taux de 90 % pour la conformité au code du bâtiment pour les nouvelles constructions ont été menées par les mêmes inspecteurs en bâtiment auxquels nous avons recours pour l'inspection des réparations.
>
> Notre entente avec eux exige que les réparations qu'ils inspectent respectent les exigences du code du bâtiment. Nous ne disposions pas de confirmations écrites de leur part à cet égard, mais notre contrat avec eux exige le respect du code. Nous estimons donc — et nous obtiendrons des confirmations écrites à l'avenir —, même si nous n'avions pas ces confirmations pendant la période d'audit, que toutes ces réparations respectaient les normes du code du bâtiment[56].

Recommandation visant à garantir que les logements sont conformes aux codes du bâtiment

Le Comité recommande donc ce qui suit :

Recommandation 9

Que, d'ici le 30 septembre 2027, Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes les résultats des inspections réalisées par des tiers portant sur les 10% de projets sélectionnés en ce qui concerne le respect des normes du bâtiment ainsi qu'un rapport sur l'état d'avancement des travaux visant à soutenir les Premières Nations dans le développement de leurs capacités de rénovations de logements. Un rapport final devra également être déposé d'ici le 31 décembre 2027.

55 SCHL, Plan d'action détaillé de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, p. 9.

56 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 11 avril 2024, réunion no 114, 1620.

LES TRAVAUX POUR TRANSFÉRER LE LOGEMENT AUX PREMIÈRES NATIONS ENCORE AUX PREMIÈRES ÉTAPES

Absence de cadre stratégique global pour orienter le transfert des services aux Premières Nations

Le BVG a constaté qu'en date du 31 mars 2023, SAC ne disposait toujours pas d'un « cadre stratégique global pour le transfert des responsabilités ministérielles aux Premières Nations pour l'ensemble des programmes[57] ». Selon le BVG, le travail sur ce cadre a pourtant commencé en 2020 et serait nécessaire pour clarifier le processus de transfert. Or les consultations avec les Premières Nations concernant ce cadre n'avaient pas encore commencé[58].

Le BVG a également constaté qu'un processus avait déjà été élaboré et du financement obtenu pour le transfert du logement et d'autres infrastructures[59]. Un montant de 108,89 millions de dollars a été alloué par SAC pour couvrir la période de 2017–2018 à 2025–2026[60]. En date du 31 mars 2023, 43,63 millions de dollars ont été dépensés dont 18,28 pour soutenir les organisations des Premières Nations[61].

Selon le BVG, « [e]n date du 31 mars 2023, 9 organisations des Premières Nations avaient reçu du financement pour étudier le transfert du logement[62] » et une seule organisation était passée à la deuxième phase du processus. Par conséquent, le BVG craint qu'il soit peu probable que les versions définitives des ententes de transfert soient complétées avant la fin du financement en 2025–2026[63].

Par conséquent, le BVG a fait la recommandation suivante :

> Services aux Autochtones Canada, en collaboration avec les Premières Nations, devrait achever l'élaboration du cadre stratégique global pour le transfert des responsabilités

57 BVG, Le logement dans les collectivités des Premières Nations, Rapport 2 des rapports de 2024 de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada, paragr. 2.55.

58 *Ibid.*, paragr. 2.55.

59 *Ibid.*, paragr. 2.57.

60 *Ibid.*, paragr. 2.58.

61 *Ibid.*

62 *Ibid.*, paragr. 2.59.

63 *Ibid.*

ministérielles aux Premières Nations afin de veiller à l'application d'une approche cohérente au transfert[64].

Dans son plan d'action préliminaire (et répété dans son plan d'action détaillé), SAC a présenté les mesures suivantes en réponse à la recommandation :

> SAC favorisera le développement des institutions et des capacités à l'appui du transfert de services, en partenariat avec les organisations dirigées par les Premières Nations, afin de promouvoir des modèles de prestation de services autodéterminés qui répondront aux besoins et aux priorités identifiés par les communautés membres. Tous les modèles sont facultatifs et dirigés par les Premières Nations. Cela peut inclure l'élaboration de réformes politiques visant à accroître les options offertes aux Premières Nations pour le financement de l'infrastructure dans les réserves, y compris les considérations relatives à la capacité humaine (31 mars 2028).
>
> SAC est en train de finaliser une stratégie qui utilisera les ressources existantes pour engager les Premières Nations sur un cadre politique et travaille au lancement d'un processus d'engagement. (automne 2024)[65]

Durant la réunion, Joanne Wilkinson, sous-ministre adjointe principale, Secteur des opérations régionales, a apporté les précisions suivantes concernant les changements que SAC espère voir :

> Il y a beaucoup d'exemples. En Alberta, Cenovus consacre 50 millions de dollars à la construction de logements dans quatre communautés des Premières Nations et deux communautés métisses situées près de ses installations. SAC a aidé à soutenir ce projet en fournissant plus de 5 millions de dollars pour permettre la viabilisation des terrains, l'aménagement de lotissements, le soutien technique et ce genre de choses afin d'appuyer la construction de ces logements.
>
> C'est dans le cadre de ce type de partenariat que nous aidons la nation à établir ces relations économiques avec d'autres parties et à explorer la monétisation. Les Chippewas de la Thames, par exemple, ont maintenant un programme de prêts hypothécaires dans la réserve, comme la sous-ministre l'a mentionné plus tôt, afin que ceux qui souhaitent acheter une maison et contracter un prêt hypothécaire puissent le faire, ce qui ne se faisait pas traditionnellement dans la réserve.
>
> Beaucoup de travaux novateurs sont en cours, mais nous reconnaissons, bien sûr, qu'il reste beaucoup de travail à faire. Nous essayons de changer le paradigme du financement à 100 % dès le départ pour construire un logement, disons, en deux mois

64 *Ibid.*, paragr. 2.60.

65 Dans son Plan d'action préliminaire, SAC a mentionné son « travaille au lancement d'un processus d'engagement (automne 2024) », mais cela n'était pas inclus dans son plan d'action détaillé car il était déjà commencé.

> au cours de l'été, et nous cherchons des façons de prolonger cela et de tirer parti des marchés monétaires et de ce genre de choses[66].

Durant la réunion, Nelson Barbosa a noté ce qui suit :

> À l'heure actuelle, nous avons 13 tables actives sur les transferts. Ces tables sont déterminées et mandatées par les titulaires de droits eux-mêmes. Le processus commence par l'évaluation de l'écart, un peu comme nous l'avons fait avec l'APN en vue de déterminer l'écart indiqué dans le rapport que vous avez cité plus tôt.
>
> L'exemple auquel nous faisons souvent référence, et dont nous avons déjà parlé au Comité, est l'Atlantic First Nations Water Authority. Il s'agissait d'un partenariat dont l'objectif était de déterminer les besoins en eau des Premières Nations de l'Atlantique, les lacunes réglementaires et le financement nécessaire. L'Atlantic First Nations Water Authority a reçu un financement direct de 173 millions de dollars en reconnaissance de ce travail[67].

Recommandation visant un cadre stratégique global pour le transfert des responsabilités

Le Comité recommande donc ce qui suit :

Recommandation 10

Que d'ici le 30 septembre 2027, Service aux Autochtones Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes son échéancier de consultation des Premières Nations concernant le cadre stratégique global pour le transfert des responsabilités ministérielles aux Premières Nations ainsi qu'un rapport sur l'état d'avancement des travaux d'élaboration du plan stratégique global final et sur sa mise en œuvre tous les 12 mois jusqu'à ce qu'il soit finalisé et que sa mise en œuvre soit complétée. Un rapport final devra également être présenté lorsque le transfert des responsabilités ministérielles aux Premières Nations sera mené à terme.

RÉUNIONS ADDITIONNELLES

Le Comité a tenu deux réunions additionnelles. D'abord le 4 juin 2024 avec le chef Lance Haymond de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), Brendan Mitchell de l'Assemblée des Premières Nations (APN), Cody Thomas de la

66 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 11 avril 2024, réunion no 114, 1625.

67 *Ibid*., 1615.

Confederacy of Treaty Six First Nations (CTSFN), Sidney Peters de la Glooscap First Nation et Michael Wernick[68] à titre personnel. Puis, une seconde réunion, le 6 juin 2024 avec l'Honorable Patty Hadju, ministre des Services aux Autochtones ainsi que des représentants de SAC.

Selon Cody Thomas, le financement effectivement disponible ne permettra pas de combler l'écart et de répondre aux besoins des communautés des Premières Nations. Lors de la réunion, il a présenté les choses ainsi :

> Dire que nos nations n'ont pas le financement nécessaire pour régler ces problèmes est un grossier euphémisme. La nation crie d'Enoch, par exemple, reçoit 184 000 $ par année pour construire de nouveaux logements, mais nous avons 500 familles sur notre liste d'attente. Les autres chefs de notre confédération du Traité no 6 m'ont parlé de montants semblables offerts à leur nation, alors que les familles en quête de logement se comptent par milliers dans l'ensemble de la confédération. C'est carrément insuffisant pour nos besoins de logement. Comment sommes-nous censés assurer la sécurité de nos gens avec un financement aussi maigre?[69]

Selon Sidney Peters, les délais dans l'atteinte de l'objectif d'éliminer l'écart global en matière d'infrastructure ne feraient qu'accroître les coûts :

> Compte tenu de l'ampleur, de la portée géographique, des contraintes nationales en matière de construction et du manque d'investissements récents et significatifs du gouvernement, le mandat visant à combler l'écart en matière d'infrastructures d'ici 2030 pourrait ne pas être réalisable avant 2040, ce qui porte l'investissement total estimé à 527,9 milliards de dollars[70].

Michael Wernick a fait remarquer ce qui suit concernant la rareté du financement immobilier entièrement au comptant, sans recours au financement par emprunt :

> La différence, c'est qu'il y a un débat politique animé sur le coût des hypothèques pour les jeunes familles au Canada. Ce débat se fonde sur le principe que, partout dans le monde et partout ailleurs au Canada, le logement et les infrastructures sont majoritairement financés par le biais d'emprunts. Les achats ne se font pas en argent liquide. Les seuls à payer en amont sont les Affaires autochtones, les Services aux Autochtones et peut-être les Saoudiens. Tous les autres ont recours à une forme quelconque de financement par emprunt pour constituer des actifs à long terme. Les

68 Michael Wernick était l'ancien Sous-ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien et l'ancien Greffier du Conseil privé.

69 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 4 juin 2024, réunion no 128, 1555.

70 *Ibid.*, 1605.

> infrastructures et le logement figurent dans cette catégorie, tout comme les réseaux électriques, l'eau, les eaux usées, les connexions Internet et ainsi de suite.[71]

Ainsi, le chef Haymond a affirmé que certaines personnes qui disposent des revenus nécessaires pour accéder à la propriété ne peuvent pas le faire en raison, d'une part, d'obstacles les empêchant d'accéder au marché hypothécaire dans leur communauté. N'ayant pas accès à l'aide gouvernementale d'autre part, ils sont laissés à eux-mêmes[72] :

> Certains membres de notre communauté ont la capacité et le désir de payer et la solvabilité pour le faire. Malheureusement, ils n'ont pas accès à l'aide gouvernementale, si bien qu'ils sont coincés et laissés dans l'incertitude.

Pour faire face à ces obstacles, certaines collectivités des Premières Nations ont décidé de mettre en place divers outils de financement avec leurs fonds propres ainsi que le soutien de partenaires. Le chef Haymond a présenté ainsi les résultats d'une de ces initiatives :

> C'est très difficile, car l'article 89 de la Loi sur les Indiens ne permet pas la saisie de biens dans les réserves. Grâce au processus novateur d'un accord tripartite entre les institutions financières autochtones, le conseil de bande et les propriétaires de maison, nous avons pu injecter 28 millions de dollars en prêts hypothécaires dans le système. Cela a permis de construire ou de rénover plus de 300 logements dans des collectivités des Premières Nations au Canada.
>
> Nous recherchons maintenant les capitaux nécessaires pour étendre le programme au Québec et à l'ensemble du pays. L'accession à la propriété ne convient pas à toutes les Premières Nations, mais elle doit absolument faire partie de l'équation à l'avenir. Nous avons des personnes solvables qui veulent pouvoir payer leur logement, et il est injuste que la dépendance à l'égard des programmes de logement social nous ait laissés dans cette situation particulière[73].

De l'avis des représentants autochtones entendus lors des réunions, malgré le développement de ces nouvelles initiatives, elles ne suffiront pas à combler les besoins de l'ensemble des communautés du pays sans un soutien accru ainsi qu'une collaboration poussée avec divers partenaires fédéraux.

Durant la réunion, le chef Haymond a présenté les choses ainsi :

> De toute évidence, le gouvernement ne sera pas en mesure de fournir 135 milliards de dollars pour répondre à nos besoins en matière de logement. Nous avons donc besoin

71 *Ibid.*, 1820.

72 *Ibid.*, 1610.

73 *Ibid.*, 1615.

> d'un mélange d'investissements publics et privés et, à un moment donné, il faudra absolument que les banques veuillent bien investir dans nos collectivités malgré leur aversion au risque que cela peut supposer. Les institutions financières autochtones sont prêtes à faire ce travail si les banques ne le font pas, mais nous devons avoir ce dialogue pour trouver une solution aux besoins globaux en matière de logement qui existent dans notre collectivité, des refuges à l'accession à la propriété, en passant par l'importance de la rénovation[74].

Certaines communautés autochtones disposant des ressources et/ou des partenaires nécessaires ont décidé de prendre les choses en main en mettant en place leurs propres initiatives dans le domaine du logement. L'une d'entre elles, Yänonhchia', a été mise de l'avant par différents témoins issus des Premières Nations.

Le projet a été élaboré à l'initiative de la Nation Wendat de Wendake dans la région de Québec afin de faciliter l'accès à la propriété pour les membres qui sont jugés solvables, mais qui ne pouvaient pas accéder à un prêt auprès d'une institution financière non-autochtone.

En 1969, la Nation Wendat de Wendake a décidé de créer un fond de prêts au logement renouvelable doté de 30 millions de dollars dans le but de financer des prêts au sein de la nation. En 2005, le fond a atteint la limite de sa capacité à financer les besoins grandissants de la nation. Avec le soutien de l'Autorité des marchés financiers du Québec, la Nation Wendat a alors créé la Société d'épargne des Autochtones du Canada (SEAC[75]), afin d'accroître le capital disponible en recourant à l'émission d'obligations.

Fortes de ce succès et d'autres semblables, certaines communautés ont décidé de lancer le projet Yänonhchia' qui vise à s'appuyer sur un réseau d'institutions financières autochtones (IFA) à travers le pays afin de permettre l'accès à des prêts hypothécaires sur d'autres réserves tout en assurant la gestion des risques financiers. Selon le chef Haymond, qui est très impliqué dans ces initiatives, le modèle actuel reposant presque exclusivement sur un financement gouvernemental à l'issue d'un processus de demande a atteint ses limites :

> Ce n'est pas la solution à tout. Comme je l'ai mentionné plus tôt, compte tenu du niveau actuel de financement, probablement 60 % de nos besoins en matière de logement ne sont actuellement pas comblés au moyen d'un financement gouvernemental. Nous

74 *Ibid.*, 1630.

75 En anglais : ABSCAN.

> croyons que, grâce à la collaboration avec Yänonhchia' et à l'accession à la propriété, plus de 20 % de nos besoins en matière de logement peuvent être satisfaits[76].

Le chef Haymond, qui est issue de la Première Nation de Kebaowek et responsable du portefeuille du logement et de l'infrastructure de l'APNQL, a souligné le rôle central des institutions autochtones et de la collaboration avec le gouvernement fédéral. Il a déclaré que « les Premières Nations peuvent jouer un rôle important pour combler l'écart en matière de logement, non seulement dans l'élaboration d'une stratégie, mais aussi dans le cadre financier qui en découle[77] ».

Selon lui, « [i]l y a un potentiel qui mérite d'être exploité davantage » en particulier concernant les institutions financières des Premières Nations et le développement d'un continuum de services allant des refuges à l'accession à la propriété privée en passant par les logements sociaux. En outre, d'après le chef Haymond, le « réseau de financement du logement autochtone Yänonhchia' » au sein duquel il assume le rôle de directeur de projet, « offre une de ces occasions et fait partie de la solution[78] ».

Durant la réunion du Comité, le chef Haymond a décrit l'utilité des institutions financières autochtones comme suit :

> Vous savez, dans le monde non autochtone, les gens obtiennent des prêts hypothécaires en fonction de leur solvabilité. Cela n'existe pas dans les collectivités des Premières Nations. Nous avons de nombreux membres parfaitement solvables qui ont de la difficulté à obtenir une hypothèque dans une réserve. C'est peut-être parce que la bande n'a pas la capacité financière de garantir le niveau de prêt requis. Les options sont limitées, et nous avons besoin d'un éventail complet d'options.
>
> Yänonhchia' permet à la personne d'être reconnue en fonction de sa solvabilité. Cette relation existe entre l'institution financière et le particulier. Le conseil de la bande joue un rôle mineur qui consiste simplement à voir à ce qu'il y ait un recours en place en cas de défaut de paiement — au Québec, il n'y en a pas eu un seul depuis toutes les années où nous gérons le programme[79].

Les échanges lors des réunions additionnelles ont aussi porté sur la structure des programmes et le transfert aux Premières Nations des responsabilités en matière de

76 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 4 juin 2024, réunion no 128, 1650.

77 *Ibid.*, 1545.

78 *Ibid.*

79 *Ibid.*, 1635.

logement. Certaines réserves ont été exprimées concernant le modèle actuel et sa transférabilité. Le chef Haymond a fait les remarques suivantes :

> Oui, nous voulons exercer plus de gouvernance en matière de logement, mais pas à n'importe quel prix.
>
> Les conditions actuelles — notamment l'arriéré accumulé et les programmes tels qu'ils ont été conçus — ne se prêtent pas à un transfert de responsabilités. Il y a des conditions à remplir au préalable pour que les Premières Nations s'ouvrent à un tel changement et prospèrent dans ce nouveau cadre. Toute initiative de réforme, de modernisation et de transfert doit être accompagnée d'un financement en amont suffisant, prévisible et récurrent, qui ne repose pas uniquement sur les enveloppes de financement actuelles[80].

L'honorable Patty Hadju, ministre des Services aux Autochtones, a présenté l'approche actuelle du gouvernement en soulignant les nombreux obstacles au changement :

> Nous examinons tout ce qui permet de tirer parti des investissements du gouvernement fédéral pour combler les lacunes en matière d'infrastructure. Il s'agit notamment des initiatives d'innovation et de financement venant des Autochtones, qui favorisent des liens plus étroits entre nous et le secteur privé, qui a souvent des capitaux à investir. Il y a de nombreux obstacles à l'investissement de ces capitaux dans les entreprises des Premières Nations[81].

Par ailleurs, selon Sidney Peters, « [l]e mode de fonctionnement actuel du gouvernement fédéral ne profite qu'à ceux qui ont leurs propres sources de revenus ou qui peuvent faire des demandes dans le cadre de programmes[82] ».

Certaines solutions ont été mises de l'avant comme l'introduction d'un mécanisme spécifique aux Premières Nations afin de faciliter leur accès au crédit à l'extérieur de leur communauté. En effet, l'historique de crédit est un passage obligé pour les individus désireux d'accéder à la propriété, mais difficilement accessible pour les personnes issues des Premières Nations. Selon Cody Thomas, « l'une des choses qui seraient vraiment utiles serait un mécanisme de rapport à l'agence d'évaluation du crédit pour nos

80 *Ibid.*, 1545.

81 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 6 juin 2024, réunion no 129, 1610.

82 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, Témoignages, 1re session, 44e législature, 4 juin 2024, réunion no 128, 1605.

membres qui vivent dans les réserves, afin qu'ils puissent se qualifier pour pouvoir éventuellement se payer une maison à l'extérieur des réserves[83] ».

Selon certains témoins, le modèle de financement actuel est dépassé. Selon Michael Wernick, « [l]es principes fondamentaux sont brisés » et une simple réforme ne suffira pas à combler l'écart en matière de logement qui subissent les Premières Nations. D'après lui, « [t]ant que le Parlement n'aura pas modifié les lois et les structures, le ministère pédale dans le vide, essayant d'obtenir des résultats avec une très mauvaise trousse d'outils[84] ».

M. Wernick a également souligné l'obstacle que constitue la *Loi sur les Indiens* qui force les administrateurs à faire preuve de créativité en cherchant des substituts permettant d'atteindre les objectifs des différents programmes.

> À cause de la *Loi sur les Indiens*, tout est une solution de rechange. C'est une solution de rechange au régime foncier. C'est une solution de rechange pour les hypothèques, dont vous avez entendu parler, parce que vous ne pouvez pas offrir le même genre de garantie hypothécaire. C'est une solution de rechange pour l'occupation assurée, qu'on appelle les certificats de possession. Il n'y a presque pas de marché de l'assurance privée. Il n'y a presque pas de secteur privé qui construit et gère des propriétés. Il y a très peu d'habitations à logements multiples. Ce sont presque tous des logements unifamiliaux. Il n'y a presque pas d'accès aux marchés financiers[85].

M. Wernick a décrit les différents mécanismes de contournement de la Loi sur les Indiens développés au fil des ans :

> Les trois plus grandes solutions de rechange que le Parlement a données aux Premières Nations sont le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations, que vous devriez examiner, je crois; l'Autorité financière des Premières Nations, qui est un petit organisme qui commence à émettre des obligations et des débentures; et la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*, qui est une façon de se soustraire à la *Loi sur les Indiens* et de prendre le contrôle du zonage et de l'utilisation locale des terres.

Aucune de ces solutions n'est utilisée par la majorité des Premières Nations. Elles sont « facultatives », et non obligatoires. Il s'agit d'une voie de sortie de la *Loi sur les Indiens*, mais près de 30 ans plus tard, le taux de participation est décevant[86].

---

83 *Ibid.*, 1720.

84 *Ibid.*, 1735.

85 *Ibid.*

86 *Ibid.*, 1740.

M. Wernick a également commenté les initiatives prises par les vérificateurs généraux et les comités des comptes publics s'étant penchés sur ces questions par le passé. Selon lui, l'approche par accord de contribution est un résultat de ces tentatives de contourner un cadre législatif structurellement déficient :

> Les vérificateurs généraux et les comités des comptes publics précédents ont fait des observations et des critiques sur la confiance excessive à l'égard des accords de contribution. La seule véritable façon d'obtenir des données et de changer les résultats est d'inclure beaucoup de conditions dans les accords de contribution. C'est notamment ce que veut dire Sheila Fraser quand elle souligne qu'il n'y a pas de base législative[87].

Finalement, M. Wernick a offert certaines remarques concernant la voie à suivre pour redresser la situation en insistant sur l'importance primordiale de la collaboration et le rejet d'une approche unilatérale du gouvernement fédéral, mais également du Parlement du Canada. Selon lui, le succès d'une réforme future dépend de la combinaison d'une volonté de réformer les structures et de garantir son financement adéquat, ce qui n'aurait pas été le cas des initiatives passées :

> Évidemment, cela doit se faire en partenariat, en cheminant ensemble. Je ne veux pas donner l'impression que cela devrait être fait unilatéralement par le Parlement du Canada, quel que soit son bord.
>
> […]
>
> [J]e pense qu'il y a là une occasion de réunir le logement et l'infrastructure. Je conseille à tous vos comités électoraux d'inscrire dans leur plateforme un remaniement complet des rouages du gouvernement fédéral dans ce domaine. Il faut fusionner tous les programmes de logement et d'infrastructure. Retirez le logement des Services aux Autochtones. Retirez le logement de la SCHL. Ajoutez-les au portefeuille autochtone de la Banque de l'infrastructure du Canada et créez une société d'État qui s'occupera du logement et de l'infrastructure des Premières Nations de façon très professionnelle, en accord avec notre époque et avec l'année 2026, en quelque sorte[88].

L'honorable Patty Hadju, ministre des Services aux Autochtones, a souligné qu'un évènement regroupant les principales banques canadiennes avait eu lieu pour aborder les obstacles à l'accès au capital:

> La réponse courte est oui. C'est ce qui sous-tend des choses comme la table ronde sur l'économie que nous avons tenue il y a une semaine ou deux. La Banque du Canada, avec la participation de toutes les grandes banques, de la Banque des Premières Nations du Canada et de la Banque de l'infrastructure, a été l'hôte de l'événement pour parler

87 *Ibid.*, 1755.

88 *Ibid.*, 1800.

> des obstacles à l'accès au capital, y compris pour le logement, qui sont posés par diverses lois, mais aussi par les processus internes des banques elles-mêmes. L'enthousiasme manifesté lors cette réunion était tel que, si cela avait été possible, je l'aurais apporté partout avec moi[89].

Le chef Haymond a aussi souligné les besoins en infrastructures connexes que demandent la construction de nouvelles habitations :

> Je dois dire aussi qu'il ne s'agit pas seulement de logement. Si vous vous contentez de nous donner 135 milliards de dollars pour construire des logements, il y a quelque chose qui vous échappe dans notre dialogue, car il faut beaucoup d'infrastructures. L'aménagement de terrains, les usines de traitement de l'eau et d'épuration des eaux usées font tous partie de l'équation, alors nous avons besoin d'une approche exhaustive, et nous ne pouvons y arriver que par un dialogue direct et des discussions avec les ayants droit et les parties prenantes, comme les Premières Nations que nous sommes[90].

Le Comité recommande donc ce qui suit :

Recommandation 11

Que, d'ici le 31 décembre 2027, Services aux Autochtones présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport détaillant les discussions avec les Premières Nations pour stimuler l'accès à la propriété pour les membres des Premières Nations ainsi que les mesures pour répondre au besoin d'accès au crédit (prêt personnel, prêt hypothécaire, etc.) chez les membres des Premières Nations demeurant dans une communauté ayant le statut de réserve.

Recommandation 12

Que, d'ici le 30 septembre 2027, Services aux Autochtones présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, un rapport détaillant les obstacles à l'accès au capital pour les Premières Nations et l'avancement des discussions avec la Banque du Canada, les grandes banques canadiennes et les coopératives de crédit, de la Banque des Premières Nations du Canada et de la Banque de l'infrastructure pour pallier les obstacles.

---

89 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 6 juin 2024, réunion no 129, 1555.

90 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 4 juin 2024, réunion no 128, 1630.

Recommandation 13

Que, d'ici le 30 septembre 2027, Services aux Autochtones et le ministère du Logement, Infrastructures et Collectivités Canada présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport détaillant les mesures qui ont été mises en place depuis 2024, ainsi que celles qui seront mises en place, pour bonifier les infrastructures liées au logement (aménagement des terrains, rues, usine de traitement des eaux, égouts, etc.), les stratégies et plans régionaux ainsi que la manière dont ils détermineront les besoins, le financement requis, surveilleront les progrès réalisés et définiront des cibles mesurables.

CONCLUSION

Le Comité conclut que, jusqu'à maintenant, Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèque et de logement n'avaient pas fourni aux Premières Nations le soutien au logement dont elles avaient besoin.

Le BVG a constaté que Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement avaient fait peu de progrès pour améliorer les conditions de logement dans les collectivités des Premières Nations. Le Ministère et la Société n'étaient pas en voie de respecter l'engagement du gouvernement visant à combler l'écart en matière de logement d'ici 2030. Le Ministère et la Société n'avaient pas veillé à ce que les collectivités des Premières Nations dont les conditions de logement étaient les pires et dont les besoins en matière de capacité étaient les plus grands reçoivent une part équitable du financement.

Le Comité a également conclu que Services aux Autochtones Canada en était seulement aux premières étapes du transfert de la responsabilité à l'égard du logement aux Premières Nations. Il n'avait toujours pas collaboré avec les Premières Nations à l'élaboration d'un cadre stratégique global pour orienter ces travaux. Jusqu'à ce que Services aux Autochtones Canada transfère la totalité de ses responsabilités à toutes les Premières Nations, le Ministère demeure responsable du logement dans les collectivités des Premières Nations.

Dans le présent rapport, le Comité formule 13 recommandations visant à s'assurer que les recommandations du BVG soient adéquatement suivies, et que le gouvernement du Canada en fournisse la preuve au Comité au moyen de rapports faisant état des progrès réalisés en matière de soutien au logement dans les collectivités des Premières Nations.

ANNEXE A : INFORMATION ADDITIONNELLE

L'information suivante, incluant les notes, a été transmise au Comité dans une lettre de la sous-ministre Gina Wilson, Services aux Autochtones Canada, pour répondre aux questions posées à la réunion du 11 avril 2024.

COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR LE SOUTIEN ACCORDÉ À L'ÉCOLE KAWENNI : IO/GAWENI : YO ET AU CENTRE DE SANTÉ GANÉ YOHS, TOUS DEUX SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DES SIX NATIONS DE LA RIVIÈRE GRAND

Le 30 mars 2023, l'honorable Patty Hajdu, ministre des Services aux Autochtones, a répondu à la lettre du député Brock en indiquant que Services aux Autochtones Canada appuyait l'énoncé de conception de la nouvelle école d'immersion Kawenni : io / Gaweni : yo et continuerait de faire appel à d'autres ministères pour soutenir les Six Nations de la rivière Grand dans le cadre de ce projet de nouvelle école.

Les Six Nations disposent actuellement de cinq écoles primaires gérées par le gouvernement fédéral, les élèves du secondaire étant scolarisés dans des écoles provinciales ou des écoles traditionnelles privées, comme l'école Kawenni : io/Gaweni : yo (de la maternelle à la 12^{e} année). Le programme d'enseignement primaire et secondaire de Services aux Autochtones Canada finance les services éducatifs à Kawenni : io/Gaweni : yo, y compris le financement du fonctionnement et de l'entretien – mais pas les dépenses d'investissement majeures et mineures.

L'école d'immersion Kawenni : io/Gaweni : yo est un établissement privé. Bien que le Ministère ait déjà aidé les Six Nations à gérer l'établissement et à trouver d'autres sources de financement, l'école ne relève pas de la compétence du chef et du conseil et n'est donc pas éligible à un financement dans le cadre du Programme d'immobilisations et d'entretien de Services aux Autochtones Canada. Bien que la Première Nation n'ait pas confirmé son intention de transférer la prestation de services éducatifs, la nouvelle école devra être détenue et gérée directement par la Première Nation pour pouvoir bénéficier d'un financement en capital.

Les Six Nations ont également présenté deux demandes de financement pour la construction d'une nouvelle école dans le cadre du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs d'Infrastructure Canada de 2021 à 2023. Services aux Autochtones Canada a fourni une lettre de soutien à joindre à leur demande. Le

Ministère a également fourni un financement de 223 270 $ pour aider la Première Nation à mettre à jour la conception de la nouvelle école afin qu'elle réponde aux critères d'admissibilité du programme d'Infrastructure Canada. Toutefois, dans les deux cas, les demandes ne répondaient pas aux exigences du programme et n'ont donc pas été retenues pour obtenir un financement du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs. Dans le budget 2024, le gouvernement propose un investissement supplémentaire de 500 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024–2025, pour soutenir d'autres projets dans le cadre du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs. À la suite de cette récente annonce, Infrastructure Canada examine actuellement les prochaines étapes du programme. Infrastructure Canada se fera un plaisir de fournir aux Six Nations une rétroaction sur leurs précédentes demandes, si elles souhaitent présenter une nouvelle demande.

Services aux Autochtones Canada continuera d'aider les dirigeants des Six Nations à examiner les besoins globaux de la communauté en matière d'éducation. Il pourrait s'agir d'une étude de faisabilité complète visant à confirmer les prévisions d'inscriptions à long terme et les modèles de prestation de services éducatifs préférés pour l'avenir. Une telle étude aiderait également la Première Nation à prendre la décision de mettre en œuvre et de gérer son propre système d'éducation. Si la Première Nation accepte de transférer ses services d'éducation, l'école d'immersion Kawenni:io/Gaweni:yo existante ou nouvelle sera intégrée à un réseau d'écoles géré par la Première Nation et deviendra admissible au financement des immobilisations et du fonctionnement et de l'entretien dans le cadre du Programme d'immobilisations et d'entretien de Services aux Autochtones Canada.

En ce qui concerne le centre de santé Gané Yohs, je voudrais souligner que l'accès à des installations sûres pour la prestation de soins de santé est essentiel pour aider les membres des Premières Nations à bâtir la vie qu'ils souhaitent pour eux-mêmes, leurs familles et leurs communautés.

Après avoir appris que de la moisissure avait été observée dans une section du centre de santé Gané Yohs, les Six Nations de la rivière Grand ont fermé le bâtiment jusqu'à nouvel ordre. Par excès de prudence, Services aux Autochtones Canada a demandé à ses quatorze employés qui travaillaient à Gané Yohs d'effectuer leurs tâches à distance.

Afin d'assurer la continuité des services de santé et la sécurité des patients et du personnel, les Six Nations et Services aux Autochtones Canada ont commencé à transférer les locaux de la clinique au Centre de mieux-être de White Pines le 29 avril 2024. Les deux parties travaillent avec diligence pour fournir des services de haute qualité et en temps opportun aux clients de Gané Yohs. Les services de soins de santé de

routine fournis par Services aux Autochtones Canada qui seront dispensés dans ces locaux comprennent les vaccinations, les tests d'électrocardiogramme, le programme de santé sexuelle, les bilans de santé des nourrissons et la phlébotomie. À l'heure actuelle, les services de laboratoire fonctionnent temporairement au Centre de mieux-être de White Pines, et les travaux se poursuivent pour permettre la prestation de services supplémentaires le plus rapidement possible. Les services de vaccination ne sont pas encore assurés, à l'exception des visites scolaires planifiées, mais ils reprendront dès que les vaccins pourront être stockés en toute sécurité dans les locaux temporaires de la clinique.

Des représentants de Services aux Autochtones Canada se sont rendus sur le territoire des Six Nations le 24 mai 2024 pour discuter de l'avenir du bâtiment de Gané Yohs, ainsi que de la santé et de la sécurité au travail du personnel. Services aux Autochtones Canada et les dirigeants des Six Nations travaillent en partenariat pour trouver des solutions à moyen et à long terme afin de garantir aux membres de la communauté des Six Nations un accès stable aux services de santé dans leur communauté. Les réunions se poursuivent pour s'assurer que la Première Nation est bien soutenue.

Services aux Autochtones Canada est en mesure d'examiner le rapport de sécurité d'un consultant engagé par les Six Nations et se conformera aux directives de l'équipe de santé et de sécurité au travail du ministère, qui précisent quand le personnel pourra récupérer les dossiers des patients à Gané Yohs. Ces directives déterminent le niveau approprié d'équipement de protection individuelle requis et les mesures d'atténuation nécessaires pour que les dossiers des patients puissent être récupérés en toute sécurité.

Veiller à ce que les membres de la communauté des Six Nations de la rivière Grand aient accès à des services de soins de santé à proximité de leur domicile est une priorité commune pour Services aux Autochtones Canada et les dirigeants de la communauté. Nous sommes reconnaissants et apprécions tous les efforts et la patience des membres des Six Nations de la rivière Grand alors que nous collaborons pour aller de l'avant.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE TRANSFERT DE LA PRESTATION DE SERVICES ET LE TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ

Conformément à la Loi sur le ministère des Services aux Autochtones, Services aux Autochtones Canada aide les partenaires des Premières Nations à élaborer et à mettre en œuvre des solutions d'infrastructure à partir de la base, afin de faire progresser notre objectif commun de transfert de la responsabilité des programmes ministériels de logement et d'infrastructure communautaire aux organisations des Premières Nations.

Services aux Autochtones Canada aide ces partenaires à s'assurer que les nouveaux modèles de prestation de services conçus par les Premières Nations répondent à leurs besoins tout en reconnaissant et en mettant en œuvre le droit inhérent à l'autodétermination.

Bien que Services aux Autochtones Canada fournisse des fonds aux Premières Nations pour répondre à leurs besoins en matière de logement et d'infrastructure, les Premières Nations sont responsables de la planification, de la gestion, de l'approvisionnement, de l'exploitation et de l'entretien des logements et des infrastructures dans les réserves. Dans le cadre des accords de transfert, une Première Nation peut signer un accord avec une organisation distincte des Première Nations qui peut réduire ou transférer à cette organisation la responsabilité (et les obligations associées) de la planification, de la gestion, de l'approvisionnement, du fonctionnement et de l'entretien, selon l'accord négocié entre les deux parties.

En général, les accords de financement (y compris les accords de transfert de services) entre SAC et d'autres organisations comprennent généralement des protections contractuelles pour les deux parties. Comme indiqué ci-dessus, en ce qui concerne les infrastructures, le rôle de SAC est celui d'une agence de financement; s'il transfère les fonds qu'il a promis à l'autre organisation selon les termes de l'accord, la responsabilité du Ministère est limitée en conséquence.

À l'heure actuelle, une seule entente de transfert de la prestation des services d'infrastructure a été signée avec l'Atlantic First Nations Water Authority. Cette dernière a assumé la responsabilité de la gestion des opérations d'approvisionnement en eau pour douze communautés. En ce qui concerne les responsabilités du Canada, le ministère des Services aux Autochtones est toujours chargé de veiller à ce que l'Atlantic First Nations Water Authority reçoive les fonds prévus dans l'accord de contribution conclu entre les deux parties.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA STRATÉGIE DE 2008 EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES MOISISSURES

En réponse au rapport de 2003 du Bureau du vérificateur général du Canada et à sa mise à jour de 2006, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, Santé Canada (représenté par la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations, ont élaboré la « Stratégie nationale de lutte contre les moisissures dans les communautés des Premières Nations ».

L'objectif de la stratégie était de « sensibiliser suffisamment les occupants des maisons, les communautés et les institutions des Premières Nations pour qu'ils puissent prévenir les problèmes de moisissures ou, si de tels problèmes surviennent, y remédier de manière efficace ». Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement du Canada s'engage à :

- mettre en place des ressources pour aider les Premières Nations (occupants des maisons et professionnels du logement) à prévenir les moisissures;

- mettre en place des ressources pour aider les Premières Nations (les occupants des maisons et les professionnels du logement) à trouver les moisissures et à prendre les mesures appropriées pour les éliminer;

- faciliter l'inspection des logements (dans le cadre du Programme de santé publique et environnementale); et

- fournir un soutien dans le cadre de divers programmes (notamment le Programme de logement dans les réserves de Services aux Autochtones Canada et le Programme d'aide à la remise en état des logements dans les réserves de la Société canadienne d'hypothèques et de logement).

Bien que Services aux Autochtones Canada ne rende plus compte de la Stratégie, il a continué à contribuer à la réalisation des principaux objectifs de la Stratégie, à savoir sensibiliser les Premières Nations et les aider à lutter contre les moisissures grâce à :

- Un soutien direct aux organisations des Premières Nations, notamment à l'Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations et à l'Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations, afin de produire et de diffuser des informations et des ressources à l'intention des professionnels du logement des Premières Nations sur la prévention, la détection et le traitement des moisissures et d'autres problèmes de santé et de sécurité.

- Des inspections sanitaires des logements situés dans les réserves, effectuées sur demande par les agents de santé environnementale et publique; dans le cadre d'une inspection sanitaire, les agents de santé environnementale et publique fournissent des rapports écrits aux dirigeants, aux occupants de maisons et au gestionnaire ou directeur du logement de la communauté, le cas échéant, en soulignant les problèmes de santé liés aux maisons et en formulant des recommandations sur les

mesures correctives et préventives, afin de permettre à la communauté de prendre des décisions éclairées concernant ses logements.

- Un financement est offert aux Premières Nations dans le cadre du Programme de logement dans les réserves des Premières Nations du Services aux Autochtones Canada; ce programme donne la priorité aux projets qui répondent aux besoins des communautés en matière de santé et de sécurité, parmi lesquels figure l'élimination des moisissures.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR L'UTILISATION DES DONNÉES DU RECENSEMENT PAR SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA DANS SES MÉTHODES D'AFFECTATION DE FINANCEMENT

Services aux Autochtones Canada n'utilise pas la formule de financement établie par la SCHL. Le financement fourni par l'entremise du Programme de logement dans les réserves de SAC peut être divisé en deux grandes catégories :

- Les services votés, ou financements de base sont le financement permanent fourni aux Premières Nations par l'entremise des bureaux régionaux et fondé sur l'information historique sur les niveaux de référence du ministère.

- Les fonds temporaires, ou financement ciblé, sont alloués aux régions selon une méthodologie basée à 50 % sur la population des réserves et à 50 % sur les besoins régionaux en matière de logement, qui comprend un certain nombre de sources de données différentes, dont le recensement de 2021. Les régions versent ensuite des fonds aux communautés des Premières Nations pour la gestion de leurs projets, en fonction des propositions de projets et de leur classement par ordre de priorité par rapport aux fonds disponibles. La procédure d'attribution des fonds aux communautés peut varier d'une région à l'autre, mais elle consiste souvent à lancer des appels à propositions.

Je peux confirmer que Services aux Autochtones Canada utilise les plus récentes données du recensement (recensement de 2021) dans ses méthodes d'affectation pour le logement. J'ai envoyé une copie à mon collègue, Coleen Volk, présidente et chef de la direction, Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui serait mieux placée que moi pour parler de ses méthodes de financement.

ANNEXE B : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la page Web du Comité sur cette étude.

44e Parliament – 1re Session

Organismes et individus	Date	Réunion
Bureau du vérificateur général	2024/04/11	114
Doreen Deveen, directrice		
Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada		
Glenn Wheeler, directeur principal		
Ministère des Services aux Autochtones	2024/04/11	114
Nelson Barbosa, directeur général, Opérations régionales		
Joanne Wilkinson, sous-ministre adjointe principale, Secteur des opérations régionales		
Gina Wilson, sous-ministre		
Dr Tom Wong, médecin en chef de la santé publique, Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	2024/04/11	114
Morley Linstead, directeur, Solutions de logement - Autochtones et Nord		
Michel Tremblay, président et premier dirigeant par intérim		
À titre personnel	2024/06/04	128
Michael Wernick, Jarislowsky sur la gestion dans le secteur public, Université d'Ottawa		
Assemblée des Premières Nations	2024/06/04	128
Lance Haymond, chef		
Brendan Mitchell, chef régional de l'Assemblée des Premières Nations, Terre-Neuve		

Organismes et individus	Date	Réunion
Confederacy of Treaty Six First Nations	2024/06/04	128
Cody Thomas, grand chef		
Glooscap First Nation	2024/06/04	128
Sidney Peters, chef		
Ministère des Services aux Autochtones	2024/06/06	129
Nelson Barbosa, directeur général, Opérations régionales		
L'hon. Patty Hajdu, C.P., députée, ministre des Services aux Autochtones		
Paula Hadden-Jokiel, sous-ministre adjointe, Secteur des opérations régionales		
Gina Wilson, sous-ministre		
Dr Tom Wong, médecin hygiéniste en chef, conseiller scientifique en chef et directeur général		

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n^{o} 39 et 40) de la 45^{e} législature, 1re session, et (réunions n^{os} 114, 128 et 129) de la 44^{e} législature, 1re session est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
John Williamson